

Date : 11/10/2023

De : Laurent CLOASTRE ; Irène DEMONT.

Destinataires : Membres du groupe de travail PSIC *Aethina tumida*

## Compte-rendu de la réunion du groupe de travail PSIC prévention *Aethina tumida* du 29/09/2023

### Présence :

STRUCTURES	Présents
FNOSAD	Michel POTTIEZ (excusé)
GNTSA	Abel JABRY
INTERAPI	Claire AUDIC (salariée)
INTERAPI	Bruno BONDIA (Elu)
GDS France	Margot CAMOIN
GDS France	Laurent CLOASTRE
GDS France	Irène DEMONT
SNGTV	Samuel BOUCHER
DGAL	Fayçal MEZIANI
ADA France	Emma NOZIÉRES

STRUCTURES	Excusés
FNOSAD	Michel POTTIEZ remplacé par Louis PISTER
ITSAP	Julien VALLON

### Ordre du jour

- **Validation du CR du GT PSIC Prévention *Aethina tumida* du 13/07/2023.**
- **Echéancier de ce GT**
- **Parution du décret relatif aux modalités de reconnaissance des PSIC**
- **Proposition d'objectifs PSIC Prévention *Aethina tumida* pour avis du GT**
  - Réduire les risques d'introduction sur le territoire national.
  - Préparer à une surveillance événementielle performante.
  - Contrôler la diffusion de « fake news » et autres initiatives fantaisistes en situation de cas avéré ou de cas de suspicion ?
  - Autres, ....
- **Actions à prioriser en fonction des objectifs retenus. Choix du GT**
  - Liste des actions et des acteurs
    - Information : FMSE / Règles d'importations
    - Formation : biologie du prédateur et signes d'alerte
    - Mesures de biosécurité
    - Utilisation de Ruchers sentinelles : surveillance ou prévention : type light ou full ?
    - Eviter les déplacements clandestins (mobilisation de fonds FMSE)
    - Améliorer la traçabilité / Echange UE
    - Autres,...

- Etablir les limites des actions retenues du PSIC par rapport aux actions des autres acteurs (DGAL - PESA)
- Travail du GT à engager sur le contenu des actions.
- **Checklist des exigences à satisfaire pour un PSIC** : avancement de ce GT
- **PSIC Prévention surveillance et lutte sur L'île de la Réunion**. Point de situation

Présentation de Bruno Bondia : nouveau dans le groupe, connaît déjà l'ensemble des membres du groupe. Il a une ferme d'abeilles en production de miel, sud Aveyron, 300 ruches en bio, membre de la confédération paysanne, présent ici en tant que secrétaire d'Interapi.

LC : Lecture de l'OdJ.

### En préambule

LC : Rappel des dates de réunion de ce GT => 1<sup>ère</sup> réunion en juillet dernier, cycle de 4 réunions en visio, on verra au fil des constructions et de la capitalisation de ce GT quand est-ce qu'on pourra faire un livrable. Le groupe a l'ambition d'être transversal avec des compétences techniques et professionnelles pour que le livrable soit solide.

Dans éléments techniques et organisationnels, on est sur des propositions d'objectifs. Echanges attendus sur objectifs et actions :

- Prospective sur les 4 prochains mois.
- Ce qui peut être partagé avec d'autres instances en matière de surveillance et de lutte, valoriser ce qui est fait dans la PESA.

Rappel Concernant *Aethina tumida vis-à-vis de la réglementation : maladie répertoriée et catégorisée DE au niveau de la LSA*, surréglementation de l'Etat français à la demande des professionnels . Depuis juillet 2022 actions fortes engagées dans le cadre PISU sur l'île de la Réunion. Depuis juillet 2023, infestations observées dans les colonies férales. Depuis un CNOPSAV réuni le 26 juillet 2023, on est sur une logique d'abandon d'éradication, autre chemin à trouver.

### Validation du CR du GT PSIC Prévention *Aethina tumida* du 13/07/2023.

Validation du CR, important d'avoir un CR qui écrit tout ce qui est dit, cf GT PSIC loque A et varroa, on écrit tout ce qui est validé, important que de réunions en réunions, les choses soient validées, que chacun s'exprime et que cela soit écrit, capitalisation si besoin de s'y référer même si le CR est un peu long...

EN : Remarque sur la longueur CR, fastidieux mais comprend bien que tout soit retracé. Prise un peu au dépourvu par les questions, le CR ne traduit pas toujours ce qu'on a souhaité dire.

LC : Compte-rendu entre nous et libre circulation complète au GT PESA. Quelques remarques aussi sur CR page 3, *Tropilaelaps* n'est pas dans le PSIC, c'est un PSIC Prévention *Aethina tumida*. Reformulation demandée dans le CR : un PSIC en dépôt d'une demande de reconnaissance, doit être étendu pour qu'il y ait des mesures opposables. Reconnu : caution de l'Etat sur notre organisation mais cela ne veut pas dire que les mesures sont obligatoires. C'est le cas sur le PSIC Varroa, juste reconnu et pas étendu : pas de mesures obligatoires.

## **Echéancier**

LC : Réunions jusqu'en janvier 2024. Objectif : écrire le PSIC avec ce pas de temps donné mais pas de visibilité sur échanges nécessaires avec le GT PESA, peut-être plus facile pour le PSIC *Aethina tumida* que pour les autres PSIC loque et varroa.

FM : Précision sur le CR, on parle encore de DS de 1<sup>ère</sup> /2<sup>ème</sup> catégorie, bien préciser que cette catégorisation n'existe plus avec la nouvelle catégorisation introduite par la LSA.

Concernant le calendrier : La LSA est un règlement qui donne des règlements d'exécution. Juridiquement ils n'ont pas besoin d'être transposés en droit national pour être appliqués sauf cas particuliers où il y a des répercussions importantes par rapport aux libertés publiques. Il a été nécessaire de créer un processus pour rendre cette réglementation européenne opérationnelle => ordonnance en conseil des ministres en 2022, étape actuelle : publication d'un décret en conseil d'Etat qui va déterminer, préciser le périmètre et les modifications qui doivent être introduites par la loi et être codifié dans le CRPM, c'est ça la pierre angulaire qui va donner le top départ de l'application de la LSA. Concernant l'application, il s'agit des modifications, abrogations des arrêtés toujours en vigueur et des maladies toujours dans le périmètre de l'Etat qui n'y seront plus sur le plan de la gestion.

## **Parution du décret relatif aux modalités de reconnaissance des PSIC**

Le décret en conseil d'Etat va permettre aux porteurs de projet PSIC de déposer leur projet pour un processus de reconnaissance ou d'extension.

Au niveau du décret, la DGAL a rédigé ce projet de décret avec l'aide de juristes, il a été transmis il y a quelques mois à la direction des affaires juridiques qui a fait des annotations et propositions de modifications, l'objectif étant de stabiliser le texte pour que ensuite il soit transmis en conseil d'Etat. Aujourd'hui, retour des affaires juridiques, actuellement prises en considération de toutes les remarques faites pour transmettre un texte stabilisé.

En terme de calendrier, on table sur fin année 2023 et début 2024 pour la signature du décret.

S'ensuivent les arrêtés modifiant celui du 23 décembre 2009, toujours en vigueur, qui précise les modalités de mesures de police sanitaire et liste les maladies.

La filière a été invitée à travailler sur les PSIC d'abord pour identifier les maladies d'intérêt pour la filière (répertoriées ou non par la LSA) aujourd'hui focus sur LA, Varroa et Prévention AT. Déjà de beaux et bons projets. D'autres DS sont aussi d'intérêt, la réflexion portera sur d'autres DS pour développer d'autres PSIC.

LC : Ordonnance d'octobre 2021 a été résumée dans le Powerpoint de la réunion précédente. Ce décret va paraître il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, en dépit de ce qu'on peut entendre dans d'autres filières.

## **Quid des prochaines rencontres du GT PESA DSE ?**

FM : Groupe de suivi sur les Dangers Sanitaires Exotiques gestion en Europe et en France de *Aethina tumida* et *Tropilaelaps*, ce groupe est actif, a déjà fait pas mal de productions. Par rapport à des commandes potentielles, pas de problème. A l'échéance d'octobre ça ne va pas être possible mais à celle de novembre cela devrait être possible moyennant une commande précise, on peut réunir le groupe et en discuter et apporter l'appui nécessaire comme cela a été fait pour la Loque américaine notamment.

## **Proposition d'objectifs PSIC Prévention At pour avis du GT**

ID : l'idée de la réunion de groupe ce jour, c'est qu'on travaille sur ces objectifs, lors de la dernière réunion, il a été question de proposer de premiers objectifs, ID a travaillé avec LC sur de premiers grands objectifs. FM lors de la première réunion avait souligné l'importance de définir les objectifs du PSIC. Ici, 3 premiers objectifs très succincts à travailler avec le groupe aujourd'hui (cf Pwpt). 1er objectif important : Réduire les risques d'introduction sur le territoire national, quelles réactions/compléments du groupe de travail ?

BB : Question sur les risques d'introduction, est-ce qu'on a identifié les points d'entrée ? les apiculteurs connaissent l'introduction via les reines / essaims mais qu'est-ce qu'il en est au niveau des fruits, etc ? est-ce qu'on a identifié toutes les possibilités d'introduction ?

ID : en travaillant avec LC, on a justement soulevé le fait qu'il ne faut pas confondre objectifs et actions, on va avoir de grands objectifs et une liste d'actions, mais par exemple si on fait des actions d'information, il faudra avoir en tête tous ces risques d'introduction pour travailler avec les professionnels concernés comme par exemple ciriers, horticulteurs et maraîchers travaillant avec les serres et colonies de bourdons, etc. Peut-être qu'il faudrait commencer par définir les actions pour revenir ensuite vers les objectifs du PSIC.

LP : Partage l'avis de BB, il faut d'abord quantifier les risques. Pour réduire ces risques, il faut savoir de quoi on parle, sans peut-être trouver des solutions. Identifier les risques c'est le plus important pour savoir de quoi on parle et la phrase « Réduire les risques... » est noble mais après qu'est-ce qu'on fait réellement ? quels sont réellement les risques ? Introduction sûrement par l'achat de reines, essaims... mais aussi par les gens qu'on ne connaît pas, les mauvaises déclarations, tous ces sujets-là. Si on veut avoir une action sanitaire globale, il faut dans la globalité aussi respecter l'ensemble des mises en place des ruchers, etc. Le risque est aussi au-delà de l'introduction de reines/d'essaims, dans la construction et dans le suivi sanitaire qu'on veut faire sur le territoire. Identifier les risques c'est un gros chantier.

LC : Il faut décliner en sous-objectifs avec des risques identifiés.

AJ : rejoint ce qui vient d'être dit par BB et LP. Mais il faut tirer des leçons de ce qui s'est passé sur l'île de la Réunion, il faut la prévention sur le terrain avec formation et l'information à redescendre auprès des apiculteurs. Si on rate cette marche on va à l'échec. Les échos qu'il a sur le terrain : inquiétude certes mais beaucoup ne se sentent pas concernés car ils n'ont pas la formation et l'information nécessaire.

LC : actions de formation et d'information répondraient aux 2 premiers objectifs.

MC : En fait tout ce qu'on peut y mettre rentreraient dans les 2 premiers objectifs y compris la diffusion de fake news qui entravent la surveillance événementielle performante. Tout ce qui est formation rentre dans les 2 points. Ce qui concerne les ruchers sentinelles, rentre aussi dans le 1<sup>er</sup> point qui ne comprend pas que des actions de formation mais peut comprendre aussi des actions de surveillance.

ID : Il s'agit de donner l'objectif global au PSIC. Cet objectif passe par l'identification et la quantification des risques. Cet objectif ne va peut-être pas être défini aujourd'hui il va peut-être falloir développer un certain nombre de choses en amont avant de définir vraiment cet objectif.

EN : C'est bien comme objectifs, la notion de fake news a été précisée sûrement par rapport au fait qu'on en a eu pas mal dans l'exemple réunionnais et c'est important qu'on puisse discuter tous ensemble et porter un seul et même message.

Concernant le terme à utiliser sur le territoire Français, national ? métropolitain ? => Préférer : France continentale.

FM : Il est très important de suivre une règle par rapport aux discussions, avant de passer aux actions, il faut stabiliser les objectifs.

Premier objectif : Réduire les risques d'introduction sur le territoire national, c'est très important, cela veut dire qu'il y a eu une analyse de risques par le groupe qui a identifié que le principal risque est un risque d'introduction.

Faire un état des lieux avant de décliner les actions, quand on parle d'introduction que ce soit de fruits, importation de reines... Toutes ces discussions ont été menées au sein du groupe plateforme ESA. Il convient d'éclairer l'assistance sur ce qui se fait, ce qui est contrôlé, surveillé, ce qu'il l'est moins, les points forts et faibles du système.

Concernant le 2<sup>ème</sup> objectif : Préparer une surveillance événementielle performante, la surveillance événementielle y est déjà, notre dispositif est basé sur 2 types de surveillance: surveillance événementielle il faut reformuler : « renforcer » la surveillance événementielle en place et 2<sup>ème</sup> dispositif, surveillance programmée par contrôle des cages à reines.

Concernant le point 3 : Contrôler la diffusion de fake news c'est plus une action qu'un objectif et le terme contrôler est plutôt fort. Il faut se fixer des actions réalistes et réalisables, on ne pourra jamais contrôler la diffusion de fake news, préférer plutôt « œuvrer à la sensibilisation par rapport au risques de fake news » Quel leviers pourrait-on actionner pour limiter les Fake News ? Cela fait partie des actions, cela rejoint la formation et l'information

Stabiliser les objectifs, limiter les confusions entre objectifs et actions et faire un état des lieux. Il y a ici des membres du groupe PESA DSE (SB et ID) qui peuvent répondre à ce groupe pour orienter la réflexion.

ID : Le deuxième objectif est en effet mal formulé. L'idée est d'agir en amont de la surveillance événementielle. Ce serait plutôt « faciliter » une surveillance événementielle par la formation et de la communication en amont.

MC : Rassembler tous les apiculteurs et les acteurs de la filière autour de nos objectifs et actions de PSIC, c'est un objectif à mettre ? ou cela fait partie de ce qui est déjà listé ?

FM : Il faut partir du postulat que c'est la filière qui est en train de travailler. Quand on dit faire adhérer tous les apiculteurs et les acteurs de la filière au PSIC ? c'est en fait le postulat de base. Vous vous êtes approprié un sujet, vous êtes en train de le préparer, une fois produit, il faut le diffuser de façon forte pour que tous les acteurs de la filière se l'approprient. C'est l'émanation même de la filière. Il y aura le processus de reconnaissance et le soutien de l'Etat. *Aethina tumida* est un Danger sanitaire qui reste dans la gestion de l'Etat. Le groupe là c'est la filière qui est en train de s'exprimer. FM est là aussi avec la casquette ESA.

### **Autres objectifs ?**

LC : Autres objectifs que ces 2 principaux points listés ? Pour ce qui est des Fake news, c'est difficile à formuler pour que les bons mots soient utilisés, il faut que les bonnes structures communiquent sur les bonnes actions . Exemple quand il y a des personnes qui affirment haut et fort qu'ils font une surveillance sur le territoire et disent engager une surveillance alors que le terme est galvaudé et qu'ils ne font pas de surveillance mais un peu de communication... LC souhaiterait qu'on soit solidaires et forts pour que les bons mots, les bonnes structures et les bons canaux soient utilisés. Il y a aussi en routine des choses à cadrer entre nous, c'est du sanitaire, c'est un métier sanitaire c'est du sérieux. Il ne faut pas se prétendre autre chose que ce qu'on est.

MC : Ce ne serait pas avoir plan de communication ? qu'est-ce qu'on prépare en amont comme plan de communication, type flyer qui est responsable de communiquer quoi ? plus on communique les bonnes informations plus on diminue la diffusion de Fake News

SB : Complètement d'accord avec MC. Comment peut-on arriver à contrôler ce qui se dit sans notre avis ? travail monstre de contrôler ce qui va être dit... par contre en diffusant beaucoup d'informations et de formations, va imprégner petit à petit les autres.

EN : Des personnes qui ne sont pas autour de la table et qui ne voudront pas forcément l'être ont des postures politiques. On ne pourra pas l'empêcher. A nous d'avoir un discours uni et « officiel » pour contrer cela.

BB : Certaines structures ont un fort pouvoir de communication, type abonnement journaux avec diffusion large pro et surtout apiculteurs de loisir. On ne dispose pas de ce genre de communication. Au niveau d'Interapi, on pourra s'appuyer sur ADA France pour la communication pour les pros. Toucher tous les apiculteurs de loisir dont certains n'ont pas déclaré leurs ruches, qu'il y a des ruchers abandonnés, cela va être compliqué. Il est primordial de toucher tout le monde.

SB : Dans ces revues dont on parle, si on leur propose des articles écrits, ils sont peut-être partants pour les diffuser. Pas nécessairement fermés à une communication par les instances officielles.

EN : Refuser ces communications, cela leur permet de refuser des APDI et blocage des ruches en disant qu'ils arrivent à gérer les petits coléoptères dans d'autres pays et que ce n'est pas si grave...

FM : Comme le disait MC, on est dans la communication. Deux types d'informations diffusées : 1) LC a parlé de l'utilisation de termes erronés dans la communication, d'actions menées par syndicat, plutôt positives comme actions mais cela prête à confusion. Termes galvaudés pour mettre en valeur l'action. 2) A distinguer d'une autre forme de communication, comme sur l'île de la Réunion suite à l'éradication, certaines entités ont diffusé l'information comme quoi le petit coléoptère était partout sur l'île. Là, c'est de la désinformation à distinguer du 1<sup>er</sup> type de communication, de galvaudage des termes utilisés.

Contrôler tout cela est complexe, fastidieux, Il faut fédérer, canaliser l'action : il faut que tout le monde adhère au même canal de communication.

FM : surpris qu'on passe déjà à ce niveau-là, rejoint actions de sens formation et information avant d'avoir stabiliser les objectifs. On a parlé de réduire les risques d'introduction sur le territoire national rien que pour cet objectif, il y a beaucoup d'action à plusieurs niveaux.

Il faut faire valider un peu tout cela, et faire un état des lieux derrière chaque objectif et voir quels leviers.

MC : Quand on a parlé à l'instant de communication on se demandait si ce n'était pas un objectif global ?

LC : C'est une action la communication.

### **Sous objectifs ? et informations en provenance de la PESA**

LC :. Ce qui serait intéressant pour notre prochaine réunion dans 1 mois c'est de définir les objectifs généraux et les décliner en sous objectifs, il faut voir ce qui est fait par la DGAL, par la PESA et ce qui reste à faire au niveau de notre groupe. Fin octobre 2023, on saura ce qui relève de ce qui est fait par d'autres et sur quoi, nous, nous allons travailler.

ID : Il faut travailler aussi avec le groupe de travail sur ces sous-objectifs et aussi mettre tout le monde au même niveau de connaissances par rapport à ce qui a été travaillé en PESA en ce qui concerne par exemple les voies potentielles d'introduction du petit coléoptère. Travail de synthèse à faire informer le groupe sur ce qui a été fait en PESA et apporter des éléments sur les voies d'introduction.

SB : On a FM qui fait partie de la PESA qui peut nous faire en début de réunion un petit jet de ce qui est dit dans la PESA.

LC : Une grande place à la PESA la prochaine fois et idem avec la DGAL.

LP : Est-ce qu'on sait comment le petit coléoptère est arrivé à la Réunion ? ce serait bien de capitaliser les observations.

MC : L'ANSES a fait un premier de travail génétique, typage et comparaison avec d'autres séquences disponibles du petit coléoptère. Note scientifique à sortir, ne sait pas si on peut diffuser ces infos-là en amont de la publication de cette note.

FM : La Réunion du fait que c'est une île et comme varroa en 2018, c'est une introduction avec des voisins comme Maurice et Madagascar où le petit coléoptère sévit, c'est confirmé au moins pour l'île Maurice par une notification par l'OMS animale.

Dans le cadre de la stratégie d'éradication d'une maladie, il y a toujours quand on détecte un foyer une enquête épidémiologique amont/aval pour connaître l'origine de la maladie. Ces enquêtes-là n'ont pas permis d'identifier une origine à l'introduction du petit coléoptère compte tenu aussi du fait qu'il y a une interdiction d'importation d'abeilles pour protéger l'espèce indigène et pour des raisons sanitaires (arrêté préfectoral). On s'est donc orienté vers les analyses phylogénétiques, le séquençage génétique d'*Aethina tumida* qui a été identifié sur la Réunion. Les spécimens-là ont été screennés par le laboratoire de référence Sophia Antipolis et comparés à une échantillothèque de spécimens disponibles par une étude comparative. Comme le dit MC, il y a une publication qui ne va tarder à sortir sur ces résultats de ces analyses-là, il faut attendre que la publication sorte pour en connaître les détails.

LP : Sans incriminer personne, est-ce que cela est arrivé par quelqu'un qui n'a pas respecté les règles ou est-ce qu'il est arrivé de manière fortuite par d'autres canaux ? (comme dit par BB, fruits...) pour savoir vraiment ce qui s'est passé.

FM : On ne le saura probablement jamais. 1<sup>er</sup> foyer identifié à St Pierre qui a un lien avec apiculteur de St Philippe par mouvement de transhumance. Type d'information Intra-île, c'est possible de le retracer les ruches qui ont bougé au mois de mars. Lien entre St Philippe épiceutre de la maladie et un foyer à st Joseph

Dès lors qu'on va enquêter sur l'origine du cas index c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> foyer, là il y a bcp de paramètres d'incertitudes. Y compris avec l'aide des analyses phylogénétiques qui vont vous donner des indications sur l'origine potentielle des séquences génétiques du coléoptère réunionnais par rapport aux séquences génétiques des coléoptères qui existent ailleurs dans le monde mais ne vont pas conclure en disant le foyer vient de tel pays via transport de tel objet, etc.

Ces enquêtes épidémiologiques peuvent parfois être conclusives comme au Portugal en 2004 on a pu identifier par contrôle des importations de reines, l'origine américaine des reines importées. Intérêt pour le groupe de savoir ce qui est fait en terme de contrôles sanitaires et de surveillance et ce qui reste à faire. L'idée avancée par SB de présenter le travail de la PESA semble une bonne entrée en la matière, bonne vision globale mais précise sur ce qui a été fait y compris sur le volet communication.

MC : Dans l'objectif d'optimiser la surveillance événementielle déjà existante, est-ce qu'on se borne à la partie prévention et détection initiale ou est-ce qu'on y inclue préparer la bonne application du plan d'éradication aussi.

LC : en terme de communication, préparer à la bonne application, après on n'ira jamais plus loin au niveau de ce groupe.

### **Potentielles indemnisations des pertes indirectes ?**

MC : On avait parlé de potentielles indemnisations en plus de celles prévues par l'Etat, cela concerne la bonne application du plan d'éradication

LC : l'idée c'est d'avoir des éléments de communication qui soient propices à ce que la surveillance événementielle fonctionne. Si on évoque là les aspects finances (FMSE) c'est pour couvrir les pertes indirectes induites dans les zones réglementées, c'est pour communiquer dessus dans ce type de situation. Ce n'est pas notre rôle d'agir là-dessus. On dira, quand les fonds FMSE existeront, qu'ils existent. On communiquera de façon à ce que les gens aient moins peur de déclarer ou n'aient pas envie de partir vite avant que la zone soit réglementée. On communiquera de telle sorte à rendre la surveillance performante.

MC : Cela ne fait pas partie du groupe d'œuvrer à ce que ces outils financiers se mettent en place ?

LC : en bonne aptitude par rapport à la surveillance.

FM : en ce qui concerne la frontière entre les actions DGAI et les actions qui relèvent d'un PSIC, l'idée initiale c'est de limiter la construction d'un PSIC aux actions de prévention. MC a parfaitement raison de parler de la gestion car dans son cas, on a abandonné l'éradication sur l'île de la Réunion, le plan de gestion qui peut être transformé en PSIC va englober la prévention, la surveillance et la lutte, c'est-à-dire les modalités de gestion.

2 façons de faire : soit 1<sup>ère</sup> option : on fait un traitement dissocié métropole/Réunion chacun travaille sur son projet de PSIC, la métropole sur un PSIC de prévention et la Réunion sur les modalités de lutte *Aethina tumida* (avec les 3 volets Prévention surveillance et lutte) ou 2<sup>ème</sup> option : vous vous entendez pour que MC puisse livrer au groupe le travail sur 1 seul projet, 2 territoires distincts, c'est-à-dire le volet prévention de notre PSIC et surveillance et lutte qui ne concerneront que la Réunion. Sachant que la Réunion a travaillé déjà sur le projet avec une échéance de livraison du projet à fin septembre.

MC : Dans sa remarque précédente si prévention *Aethina tumida* est-ce que la préparation à la gestion rentre dedans ?

FM : La gestion relève de l'Etat dès lors qu'on parle de modalités de gestion, les gens voient les ruches brûlées, cela peut démotiver les uns et les autres. Le volet FMSE peut être un élément de motivation de valorisation des actions. Ne semble pas opportun de rentrer dans le détail de la gestion, il y a tellement d'actions à travailler sur le volet prévention.

MC : Pas sûre qu'en cachant aux gens ce que va être la gestion et le plan d'éradication, on gagne en adhésion des apiculteurs quand on va mettre en place les mesures de gestion. Plus les gens sont informés en amont et préparés, plus on a de chances qu'ils acceptent les mesures, car ils ont compris pourquoi on mettait en place ces mesures-là.

BB : En adéquation avec MC, il faut que les apiculteurs soient bien au courant. Au niveau communication, il faut parler des indemnisations si on veut que les apis pros jouent le jeu et qu'ils déclarent. Il faut qu'ils sachent qu'ils sont bien indemnisés par rapport à leurs ruches perdues. Avec sa casquette confédération paysanne : Le FMSE ne fait pas l'unanimité au sein d'Interapi. Très fortement porté par la FNSEA. Les autres



structures ne se sont pas encore positionnées, réunion prévue prochainement avec le directeur du FMSE M. Ribéry, on en saura un peu plus après cette réunion.

LC : GDSF appuie fortement pour constitution section apicole au sein du FMSE.

FM : Faire le distinguo au sein du PSIC entre les mesures de prévention et la gestion, ne veut pas dire mettre un mouchoir sur les modalités de gestion. Vous avez mis en place un cadre qui cible la prévention mais pas la gestion. Vous pouvez communiquer sur les modalités de gestion, c'est une bonne chose cela s'appelle la transparence, toutes proportions gardées. Il y a des éléments qui sont de nature à mobiliser les troupes. Au bout de la gestion il y a l'indemnisation, il faut dire de quoi il s'agit : Avant, 2 ou 3 ans en arrière, on indemnisait seulement les corps de ruches, cadres et les hausses, depuis l'arrêté de 2001 on a introduit la notion de perte de production. Tout en considérant l'apiculture comme une activité à saisonnalité marquée, pour prendre en considération la perte de production sur l'année n-1.

BB : Est-ce qu'il est pris en compte aussi les ruchers qui sont bloqués au niveau perte de production ? ex miellée de châtaignier si je suis dans la zone où je ne peux pas déplacer mes ruches, est-ce qu'il y a indemnisation ?

FM : A ce jour non, c'est ce qui a causé pas mal de soucis à la Réunion, c'était la demande de la filière avec les modalités de restrictions de mouvements sur des miellées de forte valeur ajoutée de letchis et baies de rose. La filière a fait la demande, c'est en train d'être travaillé au niveau du bureau de la DGPE et aujourd'hui ce n'est pas pris en compte. Cela fait partie des éléments que la filière pourrait s'en emparer éléments qui pourrait être pris en compte pour faire adhérer les apiculteurs à un plan de prévention et faire une nouvelle demande en ce qui concerne la métropole.

ID : On est bien dans le cœur du sujet... si on veut mobiliser le FMSE, c'est bien pour indemniser les apiculteurs qui sont dans une zone réglementée et ne peuvent pas bouger les ruches, cela mettant en péril leur production.

FM : Complètement d'accord.

ID : Le FMSE pour motiver les apiculteurs à ne pas bouger leurs ruches hors zones.

Qui va s'occuper de mettre en place une section apicole et développer la section. Il faut porter une demande auprès du FMSE, qui va s'en occuper si ce n'est pas ce groupe ?

AJ : Rejoint ces propos sur le FMSE sur notre PSIC dit Prévention mais il faut prévoir un autre volet surveillance et lutte éventuelle, actuellement on n'est pas prêts, il faut aussi anticiper et prévoir dans le cas où, un volet surveillance, voire un volet lutte. Si jamais le petit coléoptère arrive, il faut être prêt.

LC : Dans les faits sur les autres filières le FMSE est constitué pour compenser les pertes indirectes liées à des blocages. GDSF a échangé avec E. Lelong. GDSF appuie fort pour le FMSE soit constitué. Il y a urgence à ce que ce fonds se mette en place concernant *Aethina tumida*, inquiétude car risques loin d'être négligeables. Bien clarifier le rôle du FMSE par rapport aux pertes indirectes mais ce n'est pas dans ce groupe que cela peut se faire.

Il y aura un autre groupe de travail *Aethina* sur le volet FMSE.

LP : FMSE oui mais encore faut-il que l'apiculteur soit adhérent au FMSE, c'est la 1<sup>ère</sup> condition, est ce qu'on ne ferait pas mieux d'avoir quelque chose dans la réglementation qui stipule cela si on veut faire adhérer les gens, il faut que ce soit très clair car si on doit passer par des organismes tiers, l'apiculteur ne va pas forcément comprendre. J'aimerais bien que la filière pousse pour qu'on prenne cela en compte au niveau national, au niveau de la DGAL, de l'administration, que tous ces éléments soient rassemblés et dire qu'on aura une indemnisation subséquente dans tels et tels cas.

Il faut qu'on est quelque chose d'officiel pour dire aux apiculteurs : voilà ce qu'il va se passer si on a des problèmes d'*Aethina*. Sinon tous ces autres points vont semer la confusion.

SB : Eclairage avec la filière lapin sur laquelle il travaille beaucoup. Quand la VHD, maladie mortelle est arrivée dans cette filière, les éleveurs n'adhéraient pas au FMSE puisqu'il n'y avait pas de besoins, et il a fallu adhérer avec une faible participation pour sauver tout leur élevage.

ID : Juste pour rappeler que le FMSE ne concerne que les exploitants à titre et les cotisants solidaires, des discussions avaient été menées en 2019 sur qu'est-ce qu'on fait avec les autres apiculteurs ?

LC : au niveau de ce groupe on entend la problématique, il faut exprimer quelque chose de rassurant aux apiculteurs après ce sont des échanges avec l'interprofession sur les attendus du FMSE.

BB : Aucunes décisions validées au niveau du FMSE, on est encore en phase de recherche d'informations et de discussion entre les différentes structures.

FM : FMSE d'accord sur ce n'est pas sur ce groupe là que cela se discute. Mais veut rappeler l'importance de l'urgence à agir à ce niveau-là. *Aethina tumida* arrivera sur le territoire, il faut s'y préparer, il faut s'y préparer : les freins qu'on a identifiés jusqu'au point de rupture où l'Etat a décidé d'abandonner la stratégie d'éradication c'est effectivement l'absence de compensations des pertes indirectes liées aux restrictions de mouvement. C'est un point central dans la motivation et la mobilisation des troupes.

D'un côté, on a dépensé 1 M d'euros dans le cadre de cette gestion et d'indemnisation foyer, mais on a pendant 1 année réussi à juguler le mouvement de contestation par des arguments scientifiques, il restait un seul argument qui revenait en boucle c'était l'absence d'indemnisation des pertes indirectes. S'adresse à ceux qui ont le pouvoir de transmettre l'information, il est plus qu'urgent de se préparer à cela de mobiliser et faire adhérer les troupes et contrer les entités dont le fonds de commerce c'est de dire circuler il n'y a rien à voir. Cela rejoint ce qu'ont dit plusieurs personnes ici.

Ce pourrait être un point qui ressort des conclusions de ce groupe en disant nous avons identifié un frein majeur aux actions que nous allons mener dans le cadre de la prévention, c'est ce point-là dont nous n'avons pas les leviers d'actions, il faut absolument faire quelque chose. Au moins le travail du groupe aura été fait.

LC : Si tous les acteurs sont d'accord, il appuiera cette synthèse qu'il adresserait à l'Interprofession.

BB : Le travail est en cours au niveau de l'Interprofession puisque la réunion est très bientôt.

.

FJ : Il faut appuyer fortement Monsieur Méziani dans ce qu'il propose. Avec la prochaine réunion d'Interapi, il faut tirer la sonnette d'alarme, appuyer fortement pour que cela s'active, rapidement et se préparer. Quand on entend les propos comme quoi ça arrivera en France, c'est demain. On a un travail préventif à faire d'ici fin décembre, il faut déjà prévoir le deuxième volet. Quelles que soient les structures présentes dans ce groupe, il faut être solidaires, se préparer et travailler de façon pédagogique, pour essayer de convaincre les différentes instances et surtout le terrain. Il faut éviter les communications à outrances et fausses communications et les organismes qui se disent sanitaires qui essaient de tirer les couvertures à eux et qui veulent toucher les finances publiques. Il faut être solidaires et efficaces.

LC : Courrier GDSF au nom du groupe qu'on va adresser à l'Interprofession et au FMSE.

### **Actions à prioriser en fonction des objectifs retenus. Choix du GT**

ID : Liste d'actions (cf powerpt), ce serait peut-être bien de compléter la liste avant de travailler plus en profondeur les actions.

LC : Etablir les limites des actions du PSIC par rapport aux autres acteurs, ce sera à l'odJ de la prochaine réunion, attendu de la PESA et de la DGAL. Prochaine réunion du groupe le 18 oct ! ça va vite venir.

Travail du GT engagé sur le contenu des actions : avant le 18, on ne fera pas grand-chose. Le 18, on aura une clarification des actions retenues au niveau de ce GT, à partir de là, on verra qui travaillera sur les lignes définies.

**Retroplanning** avant le 18 dans les 10 jours au 10 octobre, vous exprimer s'il y a un objectif ou un sous objectif qu'on aurait oublié, à nous faire remonter par mail en réponse à tous. S'il y a des actions listées pour répondre à ces objectifs et sous objectifs, les ajouter également. A partir du 10, on construit l'OdJ. Le 18 on validera objectifs, sous objectifs et actions en conséquence, ce qui est fait par d'autres et ce qui sera fait par nous. ID OK sur ce rétroplanning.

### **Checklist des exigences à satisfaire pour un PSIC**

LC : A chaque réunion, avancement du GT par rapport aux exigences à satisfaire pour répondre au PSIC (cf powerpt.) pour construire un PSIC, il y a des points précisés par l'ordonnance, des cases à cocher, Loque américaine prise en exemple :

Il faut montrer qu'il y a un consensus professionnel par rapport à ce qui est apporté, cela devrait être assez facile à cocher.

Sur quelles données, quelles compétences, quel appui scientifique on propose nos actions, on va échanger avec la PESA la DGAL, experts ? autres. Il faut qu'on montre qu'il y a un risque réel avéré, que ce soit nécessité de mesures collectives.

Absence d'entrave à la circulation des animaux dans un cadre européen

Que l'on collecte des données, que ce qui est collecté est sérieux

Préciser les missions confiées aux vétérinaires, important.

Programme porté par la profession qui doit être financé, quelles modalités de financement comment on construit et comment cela tient (c'est là où c'est difficile pour le PIC LA et varroa...)

Dimension du PSIC reconnu ? étendu ? qu'est ce qu'on veut qu'est-ce qu'on met dedans ?

Montrer que notre programme marche => Indicateurs de fonctionnement

FM : Sur la loque A, architecture et l'esprit qui a animé le groupe beaucoup de travaux effectués aujourd'hui un pré-projet assez consistant. Point de vigilance : faire attention à l'adéquation des objectifs du PSIC et les moyens à mettre derrière. Si on reconnaît un PSIC avec des objectifs de lutte et que le fait qu'il ne soit pas opposable réduit les chances du PSIC à répondre à ses objectifs, il ne sera pas reconnu. Il faut qu'il y ait une adéquation entre les objectifs, les finalités, les moyens à mettre en place et la demande.

Le PSIC loque, vous avez l'ambition de le faire reconnaître avec une extension, le 1<sup>er</sup> élément qu'on va regarder dans le cadre de l'instruction, est ce que le PSIC répond à ses objectifs ? si moyens mis en œuvre sont insuffisants pour atteindre ces objectifs, on va vous le signaler.

LC : A réfléchir dans ce groupe, est-ce qu'il n'y aurait pas des mesures à rendre obligatoires dans le cadre de ce PSIC *Aethina tumida* ? PSIC reconnu ou étendu ?

FM : L'intérêt collectif d'un programme, c'est l'adhésion des membres, le bon respect comme pour le PSE pour les traitements anti varroa, les adhérents suivent le protocole, sont visités pour savoir si le PSE est bien mis en œuvre, etc. Ce n'est pas une logique, cela ne s'appuie pas sur une notion d'obligation. Si le PSIC est étendu, s'il dépasse les 70% des personnes concernées dans l'aire géographique, il sera étendu, il sera alors de portée obligatoire ce n'est plus un programme circonscrit à une petite communauté ou une aire géographique petite. Pour la réussite du PSIC, s'il concerne un grand nombre de personnes et une zone

géographique importante une des conditions de sa réussite c'est que tout le monde puisse adhérer sans faille. La notion d'opposabilité concerne une fraction de personnes qui ne l'appliqueraient pas et du coup qui engendreraient un risque pour sa réussite.

### **PSIC Prévention surveillance et lutte sur L'Ile de la Réunion. Point de situation**

MC : On est en période transitoire, le GDS a une aide financière de la DAAF pour continuer l'accompagnement des apiculteurs. 4 techniciens pour faire cela. On a recommencé les formations sur la gestion du petit coléoptère auprès des apiculteurs.

On continue les visites, ce ne sont plus des visites de prospection obligatoires, ce sont des visites d'aide et d'accompagnement à la détection et à la gestion du petit coléoptère des ruches. On fait des contrôles de ruches mais pas aussi exhaustif que ce qui était fait lors de la prospection.

Ça c'est ce qui se passe sur le terrain, sinon réunions avec l'ensemble des représentants de la filière pour travailler sur le plan de gestion, là on en est à la phase de consultation de nos adhérents respectifs, on devait rendre le plan fin septembre, on est un peu en retard. Le plan finalisé sera envoyé après à l'ANSES.

Aujourd'hui plus d'obligations en dehors des obligations liées à la réglementation européenne : déclaration des cas de suspicion. Un apiculteur a signalé une suspicion à St Joseph, dans une zone où on pensait qu'il n'y avait plus de petit coléoptère, zone levée au 1<sup>er</sup> mars, sur 2 ruches un peu « abandonnées » du fait des blocages : un seul coléoptère et pas de larves, ni de nymphes dans le sol donc foyer peu actif. Information aux apiculteurs pour signaler cette zone de St Joseph contaminée, mouvements déconseillés de cette zone ou vers cette zone, comme il n'y a plus de base réglementaire pour interdire les mouvements. Mouvements de ruches et des hausses à miel toujours soumises à déclaration, mais de gros doutes sur l'application de cette réglementation.

ID : les documents envoyés sur le plan de gestion à la Réunion peuvent-ils être diffusés dans ce groupe ?

MC : Oui, ils ont été validés par l'ensemble du groupe et cela va être envoyé aux apiculteurs.

FM : Sur la Réunion, on a invité la filière à travailler sur un plan de gestion, un plan de lutte qui pourrait être transformé par la suite en un PSIC et soumis à la reconnaissance et extension. Ils ont commencé à travailler avec le calendrier qui visiblement va être dépassé. Avant la soumission, il y a avis DGAL et ANSES.

On a décidé de poursuivre l'accompagnement de la filière avec une convention avec GDS la Réunion pour poursuivre la surveillance assurer cette continuité le temps que le plan de gestion se mette en route. Il y a des mesures propres à la Réunion par arrêtés préfectoraux interdisant l'importation et circulation depuis la Réunion vers la métropole restent en vigueur en plus des mesures du règlement d'exécution qui prescrit des mesures d'urgence comme pour la Calabre, valables aussi pour la Réunion.

MC : L'option de transformer le plan de gestion en PSIC n'a pas été retenue du fait que le fonctionnement du PSIC est basé sur une adhésion financière des apiculteurs, tout le monde a jugé que les apiculteurs étaient en difficulté mesures obligatoires pour ne pas vouloir payer une adhésion. Et aussi si le PSIC était étendu, les mesures devenaient obligatoires et personne n'est pour.

Pour la partie finances, il est prévu qu'il y ait une nouvelle demande de l'ensemble des acteurs de la filière pour indemnisation des pertes liées au blocage pendant la phase d'éradication. Recherche de financements auprès du Conseil départemental pour aider les apiculteurs à acheter des pièges.

FM : Intérêt du PSIC autant sur le plan financier que sur l'efficacité du plan de gestion in fine. Autres échanges prévus avec MC sur le sujet.

LC : Avant levée de la réunion, à noter pas d'élus à ce groupe-là, côté GDS F, ce sera défini à notre prochaine réunion du 12 oct. Avec ID, PV, logistique, demande, réunion efficace le 18 octobre prochain, SB et FM mis à contribution. garder une place au témoignage de la Réunion.

ID : Pour la prochaine réunion, sur la présentation par la PESA, ce serait bien de revenir sur l'identification et la quantification des risques d'introduction du petit coléoptère et les limites des actions du groupe.

LC : à nous d'écrire le bon odj.

FM : Faire un message à la PESA en 2 lignes pour préciser la commande et on y répondra.

LC : Messages à la PESA à la DGAL. Et au nom du groupe, message à l'Interprofession et au FMSE ? demandera validation au groupe sur ce dernier message.

En résumé, à faire d'ici quelques jours :

- Commande à faire à la PESA (LC + ID)
- Commande à faire à la DGAL (LC + ID)
- 2 courriers au nom du groupe pour le FMSE et pour l'interprofession LC + relecture du groupe

Dans les 10 jours, définir quelques objectifs et sous objectifs expression du groupe par rapport à ces éléments.